

Philippe JARNOUX, Pierrick POURCHASSE, Gauthier AUBERT, *La Bretagne de Louis XIV. Mémoires de Colbert de Croissy (1665) et de Béchameil de Nointel (1698)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2016, 388 p.

Environ quarante ans après leur première édition, et grâce cette fois à une collaboration entre enseignants-chercheurs de Brest – Philippe Jarnoux et Pierrick Pourchasse – et de Rennes II – Gauthier Aubert –, voici à nouveau disponibles les *Mémoires* de Colbert de Croissy et de Béchameil de Nointel. Après la publication du *Mémoire* de Jean-Baptiste Gallois de La Tour (1733) par Alain J. Lemaître (1999) et plus récemment de *L'itinéraire de Dubuisson Aubenay* (1636) sous la direction d'Alain Croix (2006), on dispose ainsi des principaux documents décrivant la Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles. Dans le cas présent, les auteurs ont pu s'appuyer sur le travail de leurs devanciers – Jean Meyer et Jean Béranger pour Béchameil de Nointel (1976), Jean Kerhervé, Fañch Roudaut et Jean Tanguy pour Colbert de Croissy (1978) : ils ont d'ailleurs repris pour l'essentiel les premières versions publiées et l'appareil critique qui les accompagnait, tout en l'enrichissant par de nouvelles notes. C'est donc un ouvrage choral à huit voix qui nous est ainsi présenté et peut-être aurait-il fallu davantage le souligner en couverture en indiquant les noms de tous ceux qui ont contribué à faire connaître ces documents, hier et aujourd'hui.

L'introduction substantielle de trente-cinq pages rappelle le contexte de rédaction des deux documents, en présente les auteurs et dégage les caractéristiques du regard porté sur la Bretagne. Le rapport de Colbert de Croissy (*Procès-verbal des visites des côtes de la Bretagne*) répond à la volonté de Jean-Baptiste Colbert, son frère aîné, dans une période de paix, de mieux connaître l'état du royaume avant de lancer un programme de réformes. Les commissaires envoyés dans les provinces ont pour tâche de « recenser les cartes existantes, voire en dresser, examiner l'état du clergé, de la noblesse, de la justice, des finances et du commerce ». Colbert de Croissy se déplace, après la session des états de 1665, avec Armand-Charles de La Porte de La Meilleraye (lieutenant général de 1632 à 1664), qu'il a connu précédemment en Alsace et qui est chargé d'inspecter les garde-côtes. Même s'il a tendance à s'émanciper par rapport à lui, il n'en suit pas moins son itinéraire, parcourt surtout la côte nord, et rapidement la côte sud, moins stratégique, et ne dit rien des deux principales villes de la province, que sont Rennes et Nantes. Bien que le voyage ait fait l'objet d'une préparation sérieuse, on est ici face à une « chevauchée » traditionnelle, telle qu'ont pu l'accomplir avant lui des trésoriers de France et des généraux de finances comme Antoine Bullioud en 1537 ou François Miron en 1575 ou des commissaires du roi au temps des guerres de Religion. Les interlocuteurs et informateurs sont classiquement des officiers de justice ou des dignitaires religieux ; si le rapport rédigé – en mêlant notations personnelles et reprises d'autres documents comme le *Livre des cartes particulières de la province de Bretagne* ou les réponses à l'enquête sur les ports réalisée au printemps 1665 – a pu contribuer à l'adoption

de réformes importantes (dont la réformation générale de la noblesse du royaume entre 1668 et 1672), de même que le rapport Bullioud avait abouti à la réformation du domaine de Bretagne en 1538, il n'a pas été le fruit d'une inspection méthodique de la Bretagne. Seule une minorité de provinces ont d'ailleurs fait l'objet d'une description et Colbert de Croissy s'est distingué par son zèle puisqu'il en a rédigé à lui seul au moins trois (Touraine, Poitou, Bretagne).

Avec le mémoire de Béchameil de Nointel élaboré en 1698, tout semble différent. Ce dernier et Colbert de Croissy appartiennent au même groupe des maîtres des requêtes et évoluent tous deux dans la mouvance du clan Colbert, montrant que le pouvoir conserve encore une forte dimension dynastique malgré ses prétentions à se transformer en machine administrative impersonnelle. Mais pour le reste, on semble avoir changé de monde et les différences entre les deux mémoires révèlent la mue qu'a connue l'État en l'espace de trente ans avec le développement d'un appareil de gouvernement plus solide, la réduction à l'obéissance des élites et des corps intermédiaires – parlements, états provinciaux... – et dans le cas de la Bretagne l'installation d'un intendant à demeure. L'initiative vient ici, après la terrible crise de 1693-1694, du duc de Beauvillier, chef du conseil des finances et ministre d'État, dévot favorable à la paix et aux réformes politiques et administratives, et l'objectif est de donner au duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV (Beauvillier est gouverneur des enfants royaux depuis 1689), une meilleure connaissance du royaume tout en le préparant éventuellement à son futur métier de roi. Les *Mémoires* sont rédigés par les intendants en 1697-1698 à partir de questionnaires-type et de modèles fournis. Trente d'entre eux sur trente et un répondent à la demande royale, preuve de la capacité grandissante du gouvernement à se faire obéir. Béchameil rédige son *Mémoire* de Rennes en s'appuyant sur les bureaux de l'intendance et surtout sur le premier secrétaire Louis Cherouvrier des Grassières, ainsi que sur le réseau des subdélégués qui commence à se structurer (une trentaine sont alors en place), ce qui ne l'empêche pas lui aussi de faire appel aux services des officiers. Avec Béchameil, l'administrateur sédentarisé se substitue à l'agent mobile qu'était Colbert de Croissy, ce qui entraîne un rapport plus distancié avec les réalités locales, une plus grande sécheresse aussi dans le tableau qui est brossé.

La tâche des deux hommes est de décrire les structures institutionnelles et administratives de la province, d'en assurer et d'en fortifier la défense (Croissy cherche des sites où implanter la marine royale), d'en estimer la richesse, ce qui se traduit par des notations sur les revenus des différents seigneurs, sur le système fiscal de la province – bien décrit par Béchameil – et l'intérêt pour l'économie, particulièrement maritime. Grâce à Béchameil encore, on a, sur ce dernier point, un tableau exhaustif de la province à la fin du xvii^e siècle. Le souci de maintenir l'ordre est également présent surtout chez Colbert de Croissy, comme le révèle l'attention qu'il accorde aux différentes instances judiciaires, aux conflits de juridiction, aux défaillances des officiers de justice dans la poursuite des délinquants, aux abus

commis par les nobles (et auxquels, après en avoir fait une recension systématique, il tente de remédier). La Bretagne qui est décrite est une Bretagne utile pour mener les projets militaires de Louis XIV, qui apparaît tout à la fois comme un roi de guerre, de justice, un roi aussi de plus en plus soucieux des richesses des provinces de son royaume.

Des deux *Mémoires* se dégage le portrait d'une Bretagne encore très seigneuriale, où l'Église, malgré le déclin des ordres réguliers, joue un rôle de premier plan, d'une province frontière de plus en plus militarisée, à l'économie « mondialisée » au sommet de sa prospérité où Nantes remplace progressivement Saint-Malo comme premier port d'armement, où la pêche à la morue en Amérique septentrionale cède la première place au trafic colonial avec les Antilles. L'attention se porte prioritairement sur les élites qui demeurent des relais indispensables pour faire admettre l'autorité monarchique et dont on attend qu'elles se mettent, dans le cas des nobles, à son service dans ses armées. Peu d'informations sont données sur les conditions de vie de la majeure partie de la population, sur ses pratiques religieuses, sa culture. Ce type de documents ne se prêtait d'ailleurs pas à ce genre de curiosités qui ne constituaient pas encore une préoccupation des représentants du roi. Malgré tout, Colbert de Croissy et Béchameil de Nointel livrent ici et là des impressions et s'ils savent se montrer plus modérés dans leurs jugements que Jean-Baptiste Babin dans son *Profil de la Bretagne*, ils n'en révèlent pas moins eux aussi certains préjugés : nombre de nobles décrits par le premier sont violents, fainéants, débauchés et peu aptes à servir et Béchameil finit son mémoire par un paragraphe sur le « génie des Bretons » qui sont dépeints comme ivrognes – surtout dans le centre de la province –, peu laborieux, aimant la chicane, manquant « de politesse et d'éducation », peu ouverts sur l'extérieur. Le tableau n'est guère flatteur et l'on constate ainsi que nombre de stéréotypes – destinés à un grand succès – sur les Bretons étaient déjà en place en cette fin du XVII^e siècle.

Au fil des références dans les notes de bas de page (on peut regretter qu'il n'y ait pas une bibliographie générale en fin d'ouvrage), on constate que la connaissance historique de la Bretagne a bien progressé depuis les années 1970, grâce aux travaux sur l'activité maritime (Jean Tanguy, Jean Meyer, André Lespagnol, Gérard Le Bouëdec, Pierrick Pourchasse, Marie Jacob-Ménard, Philippe Haudrière...), sur l'industrie toilière (Jean Tanguy, Jean Martin...), sur la démographie et la culture (Alain Croix), sur la société (la noblesse avec Michel Nassiet...), sur les villes et leur administration (Philippe Jarnoux...), sur les révoltes (Gauthier Aubert), sur le monde des cours souveraines et celui des juridictions inférieures (Séverine Desbordes-Lissillour). Dans ce dernier domaine, il est dommage que l'on n'ait pas mis à profit la réédition du *Mémoire* de Colbert de Croissy pour publier les annexes qu'il avait rédigées où il présentait les prix des principaux offices de la province, royaux et seigneuriaux. Cette source est d'autant plus précieuse qu'elle révèle des discordances avec l'enquête menée par les trésoriers de France la même année et qu'elle aurait

permis de mieux reconstituer les conditions d'élaboration de la politique de Colbert en matière de vénalité des charges. Au fil des notes, on voit aussi que des travaux restent à mener sur les finances de la province (prélèvements et personnel – royal et des états), des villes (pour lesquelles il y a beaucoup d'informations tant chez Colbert que Béchameil), sur les états, notamment le cérémonial sur lequel Béchameil s'attarde beaucoup, sur la violence et la justice. L'intérêt de ces mémoires n'est donc pas épuisé et ils pourront servir de références précieuses pour de futures recherches.

Dominique LE PAGE

Hervé PICHEVIN et David PLOUVIEZ, *Les corsaires nantais pendant la Révolution française*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, coll. « Histoire », 368 p.

La Révolution française fait brutalement chuter l'activité coloniale des ports français. Nantes est particulièrement touchée après la révolte de Saint-Domingue (1792) et l'insurrection qui touche l'ouest de la France à partir de mars 1793. Les acteurs économiques cherchent d'autres alternatives, notamment la guerre de course. Nantes, qui n'était pas jusqu'alors un port corsaire, arme 108 navires entre 1793 et 1799, ce qui fait de la ville une des plus actives en ce domaine, notamment au cours des années 1797-1798. En Bretagne, seul Saint-Malo a un rythme d'armement corsaire supérieur entre 1793 et l'an VIII (128 armements, soit la troisième place en France, après Dunkerque et Bordeaux mais devant Nantes). L'ouvrage d'Hervé Pichevin, chercheur, et David Plouviez, maître de conférences à l'université de Nantes, se propose d'étudier l'engagement du port breton dans cette nouvelle activité au cours des années révolutionnaires.

L'ouvrage est divisé en trois grandes parties portant sur des points bien précis et documentés par des sources d'une grande richesse : l'armement en course et ses résultats, les acteurs aussi bien privés que publics, les résultats financiers.

Dans la première partie intitulée « Réalité de la course nantaise », les auteurs présentent l'organisation de la course, que ce soit au niveau des navires, des équipages ou des relations entre corsaires et État. Dans la guerre de course, les deux contractants n'ont pas le même objectif : les autorités révolutionnaires cherchent à détruire le commerce ennemi et à ruiner son économie, tandis que les marchands cherchent avant tout le profit. Si le gain peut être important, les risques le sont tout autant : deux bâtiments sur trois ne reviennent pas au port après être partis en croisière. En cas de réussite, les prises sont une réponse à certains besoins du pays, à l'exemple des canons et de l'artillerie qui sont systématiquement réaffectés (économie du recyclage) ou encore des céréales, alors que le pays souffre de disettes. D'une manière générale, les résultats des activités corsaires sont très contrastés, tant au niveau du nombre de navires saisis qu'au niveau humain (décès, prisonniers). Les